



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 12 mai 2025

Au Conseil communal de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2024

No 43/2025 – séance du 16 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal du 18.08.2014, nous avons le privilège de soumettre à votre approbation les comptes de la Commune de Montilliez arrêtés au 31 décembre 2024.

Ces comptes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025. Ils ont été contrôlés par la Société fiduciaire Fiprom SA à Lausanne.

Lisibilité des informations sur les comptes de fonctionnement

Pour une meilleure lisibilité des comptes, seuls les écarts importants du point de vue de la Municipalité, au niveau des charges et des revenus, ont été signalés dans le présent préavis municipal.

Chaque écart est décrit comme suit :

xxx.xxx.xx - xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

→ C CHF xx'xxx.xx / B CHF xx'xxx.xx

→ N° de compte et désignation

→ Explications éventuelles

→ C = Comptes / B = Budget

1. Comptes de fonctionnement

Administration générale

Administration

110.305.00 – Assurances accident et maladie

Diminutions de charges. Coûts de nos assurances en diminution grâce à une déduction contractuelle de la Vaudoise Assurance sur la prime concernant l'assurance collective maladie. Nous n'avons pas eu recours à ses prestations grâce au faible taux d'absence.

➔ C CHF 10'759 / B CHF 23'500

110.310.09 – Constructions : enquêtes et permis

Augmentation de charges. En lien avec la reprise d'activité des constructions suite à la levée de la Zone réservée.

➔ C CHF 19'604.20 / B CHF 5'000

110.315.02 – Entretien des machines de bureau et leasing

Diminution de charges. Notre prestataire de service a réussi à contenir l'augmentation des coûts de l'électricité dans le DataCenter de Lausanne.

➔ C CHF 52'252.26 / B CHF 63'000

110.318.03 – Honoraires PECC

Diminution de charges. Nous n'avons pas eu autant besoin que prévu de faire appel à notre partenaire pour le sujet PECC.

➔ C CHF 5'526 / B CHF 15'000

110.365.04 – Subvention PECC pot commun

Diminution de charges. Les demandes de subventions n'ont pas utilisé la totalité de l'enveloppe allouée.

➔ C CHF 38'414 / B CHF 44'300

110.365.05 – Mesures PECC municipalité

Diminution de charges. Eu égard à l'avancement des projets et à la charge de travail des Municipaux, toutes les mesures PECC n'ont pas été réalisées telles que planifiées.

➔ C CHF 34'973.05/B CHF 81'000

110.436.01 – Remboursement de traitements et charges sociales

Augmentation de revenus. Remboursement des assurances pour perte de gain maladie et accident.

➔ C CHF 8'522.45 / B CHF 1'000

110.436.02 – Remboursements de frais

Augmentation de revenus. Remboursements importants de frais de poursuites ainsi qu'un remboursement de l'AFC concernant la TVA 2023.

➔ C CHF 11'201.98 / B CHF 6'000

110.465.00 – Participations et subventions de tiers

Diminution de revenus. Lié au compte 110.318.03, moins d'honoraires payés, donc moins de subventions en retour.

➔ C CHF 22'179.30 / B CHF 35'000

Transports publics**180.352.07 – Participation aux charges de trafic**

Diminution de charges. Coûts du bassin versant 5 inférieurs selon les calculs de la DGMR.

➔ C CHF 211'566.50 / B CHF 248'300

Finances**Impôts****210.330.00 – Défalcations sur impôts**

Augmentation de charges. Décision communiquée par l'ACI suite à défalcations et pertes d'impôts sur les débiteurs douteux. Montant couvert par 210.480.09.

C CHF 45'084.75 / B CHF 30'000

210.400.01 – Impôts sur le revenu des personnes physiques

Diminution de revenus. Résultat en-deçà de nos attentes pour la première fois depuis que Montilliez existe. Nous n'avons pas d'explication en l'état. Nous observons 2025 afin de déterminer si cette situation est un épiphénomène ou pas.

➔ C CHF 3'711'921.19 / B CHF 4'000'000

210.400.02 – Impôts sur la fortune des personnes physiques

Augmentation de revenus. Résultat au-delà de nos attentes.

➔ C CHF 589'421.87 / B CHF 530'000

210.400.03 – Impôts à la source

Augmentation de revenus. Résultat au-delà de nos attentes.

➔ C CHF 89'673.34 / B CHF 25'000

210.401.00 – Impôt sur le bénéfice des personnes morales

Diminution de revenus. Sur ordre de l'ACI après une décision de taxation définitive, nous avons dû effectuer un remboursement à une entreprise qui avait payé des acomptes trop élevés.

Ceci explique un revenu négatif dans ce poste.

➔ C CHF -46'374.75 / B CHF 60'000

210.404.00 – Droits de mutation

Augmentation de revenus. Nombreux changements de propriétaires consécutifs à plusieurs ventes immobilières. En lien avec 210.441.01. Pour rappel : 50% du montant est reversé au Canton dans le cadre de la part des revenus conjoncturels à la PCS.

➔ C CHF 97'168.60 / B CHF 40'000

210.405.00 – Impôt sur les successions et donations

Augmentation de revenus. Résultat ponctuel résultant du règlement d'une succession. Pour rappel : 50% du montant est reversé au Canton dans le cadre de la part des revenus conjoncturels à la PCS.

➔ C CHF 50'767.90 / B CHF 1'000

210.409.00 – Impôts récupérés après défalcation

Augmentation de revenus. Les actions entreprises pour la récupération des impôts par l'ACI ont été payantes.

➔ C CHF 26'252.06 / B CHF 2'000

210.422.00 – Intérêts moratoires

Augmentation de revenus. Le paiement des acomptes ainsi que des taxations définitives avec du retard font augmenter sensiblement les intérêts moratoires.

➔ C CHF 35'953.00 / B CHF 25'000

210.441.01 – Part à l'impôt sur les gains immobiliers

Augmentation de revenus. En lien avec 210.404.00. Pour rappel : 50% du montant est reversé au Canton dans le cadre de la part des revenus conjoncturels à la PCS.

➔ C CHF 45'076.00 / B CHF 30'000

Service financier**220.452.05 – Correction sur prévision péréquation**

Augmentation de revenus. Correction en lien avec notre point d'impôt qui est passé de CHF 67'463 pour les acomptes à CHF 65'034 pour le décompte 2024 ainsi que de la baisse du nombre d'habitants.

➔ C CHF 183'795.00 / B CHF 80'800

Amortissements et réserves

230.332.00 – Autres amortissements du patrimoine administratif

Augmentation de charges. Amortissement PACom

→ C CHF 13'500.00 / B CHF 0

230.380.01 – Attribution fonds perte sur débiteurs

Augmentation de charges. Risque augmenté selon analyse et suivi de l'ACI au niveau impôts.

→ C CHF 43'000.00 / B CHF 0

230.480.00 – Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement

Augmentation de revenus. Prélèvement sur fonds PECC (correction comptable ex 230.480.00)

→ C CHF 38'414.00 / B CHF 0

230.481.01 – Prélèvement sur fonds PECC

Diminution de revenus. Correction par prélèvement sur 230.480.00

→ C CHF 0.00 / B CHF 44'300

Domaines et bâtiments**Forêts**

320.314.06 – Entretien

Diminution de charges. Diminution des coupes en lien avec le programme CO₂ et efficience des travaux d'entretien 2023 sur 2024, avec comme conséquence une diminution des coûts d'entretien.

→ C CHF 7'032.40 / B CHF 25'000

320.352.01 – Participation aux charges groupement forestier

Diminution de charges. Moins de travaux sur l'ensemble du groupement et effet de la motion Faessler ayant pour conséquence l'attribution de subventions au groupement pour les travaux et par effet de bord, une diminution de charges pour les communes.

→ C CHF 40'162.70 / B CHF 51'100

320.435.05 – Vente de bois

Augmentation des revenus. Résultat au-delà de nos attentes.

→ C CHF 12'104.55 / B CHF 6'000

Pâturage

322.314.02 – Entretien et gestion technique

Diminution de charges. Achat de foin non nécessaire et achat d'un râtelier prévu au budget 2024 mais qui a pu être acquis en 2023.

➔ C CHF 7'230.55 / B CHF 20'000

Auberge communale

350.315.00 – Entretien du mobilier et des machines

Augmentation de charges. Suite à une inondation, des travaux de goudronnage ont été réalisés afin d'éviter que l'eau de pluie coule à la cave.

➔ C CHF 3'519.52 / B CHF 500

350.318.00 – Honoraires et prestation de services

Augmentation de charges. Suite au refus du préavis par le Conseil, les honoraires engagés ont dû être imputés au compte de fonctionnement.

➔ C CHF 8'863.95 / B CHF 1'800

Bâtiment administratif

351.311.00 – Achats de mobilier et matériel

Augmentation de charges. Comptabilisation des cylindres électroniques sur 2024 au lieu de 2023, suite à une erreur de facturation de l'entreprise.

➔ C CHF 13'225.95 / B CHF 2'000

Temple de Dommartin

353.427.01 – Location

Augmentation de revenus. Location antenne Swisscom

➔ C CHF 6'500 / B CHF 0

Collège Dommartin

356.311.01 – Achat de mobilier et de matériel

Augmentation de charges. Comptabilisation des cylindres électroniques sur 2024 au lieu de 2023, suite à une erreur de facturation de l'entreprise.

➔ C CHF 3'177.90/B CHF 750

356.312.02 – Achat et consommation de gaz

Diminution de charges. Diminution de consommation du gaz.

➔ C CHF 5'623.15/B CHF 9'400

356.314.01 – Entretien

Augmentation de charges. Travaux de remise en état suite au départ des locataires Clark.

→ C CHF 9'404.10 / B CHF 500

356.331.01 – Amortissements obligatoires

Diminution de charges. Suite validation du préavis 34/2024, le collège de Dommartin est passé du patrimoine administratif au patrimoine financier. Il n'est donc plus nécessaire de poursuivre le plan d'amortissement.

→ C CHF 0.00 / B CHF 50'000

356.436.03 – Remboursement de dommages

Augmentation de revenus. Participation des locataires Clark aux frais de remise en état de leur appartement.

→ C CHF 8'274.40 / B CHF 0

Collège de Naz**357.330.01 – Amortissements patrimoine financier**

Diminution de charges. Suite validation du préavis 34/2024, le collège de Naz est passé du patrimoine administratif au patrimoine financier. Il n'est donc plus nécessaire de poursuivre le plan d'amortissement.

→ C CHF 0.00 / B CHF 33'300

Grande salle Poliez-le-Grand**362.436.03 – Remboursements de dommages**

Augmentation de revenus. Perte de la clé de la grande salle par un locataire, nous lui avons facturé les travaux de modification des cylindres.

→ C CHF 3'441.60 / B CHF 0

Grande salle Sugnens**363.311.01 – Achat de mobilier et de matériel**

Augmentation de charges. Comptabilisation des cylindres électroniques sur 2024 au lieu de 2023, suite à une erreur de facturation de l'entreprise.

→ C CHF 2'626.08 / B CHF 300

363.314.03 – Entretien appartement grande salle

Augmentation de charges. Remise en état de l'appartement de Mme Barras. Augmentation de budget accordé par validation du préavis 30/2024.

→ C CHF 32'335.25 / B CHF 1'000

Bâtiment la Lignée 1

364.331.01 – Amortissement du patrimoine administratif

Diminution de charges. Suite validation du préavis 34/2024, le bâtiment Lignée 1 est passé du patrimoine administratif au patrimoine financier. Il n'est donc plus nécessaire de poursuivre le plan d'amortissement.

→ C CHF 0.00 / B CHF 40'000

Ancienne laiterie de Naz

365.330.01 – Amortissement du patrimoine financier

Diminution de charges. Arrêt de la poursuite de l'amortissement eu égard au fait que ce bâtiment est dans le patrimoine financier.

→ C CHF 0.00 / B CHF 10'000

Pressoir de Dommartin

370.314.01 – Entretien

Augmentation de charges. Suite à la remise en fonction du pressoir, quelques aménagements, notamment pour l'eau, ont été réalisés.

→ C CHF 2'642.15 / B CHF 300

Refuge de Poliez-le-Grand

373.312.03 – Consommation d'électricité et chauffage

Augmentation de charges. Nous constatons avec satisfaction que notre refuge est devenu plus intéressant à la location grâce aux investissements consentis. Il en résulte une augmentation du nombre de locations et par effet rebond, une augmentation de la consommation électrique et du chauffage. Pour la consommation de l'électricité, il ne s'agit que d'acomptes, nous attendons encore le décompte définitif.

→ C CHF 2'514.60 / B CHF 800

373.427.01 – Locations

Augmentation de revenus. Nous constatons avec satisfaction que notre refuge est devenu plus intéressant à la location de par les investissements consentis. Il en résulte une augmentation de revenus.

→ C CHF 9'840.00 / B CHF 7'000

Local de voirie

374.311.01 – Achat de mobilier et matériel

Augmentation de charges. Installation d'une nouvelle serre horticole. Augmentation de budget accordée par validation du préavis 30/2024.

→ C CHF 36'225.68 / B CHF 2'000

374.314.01 – Entretien

Augmentation de charges. Réfection du sol de la place de lavage. Augmentation de budget accordée par validation du préavis 30/2024.

→ C CHF 12'694.80 / B CHF 3'000

Travaux**Routes**

430.312.31 – Achats électricité pour éclairage public

Augmentation de charges. La hausse du prix de l'électricité a été plus importante que ce qui a été estimé lors de l'élaboration du budget.

→ C CHF 20'158.80 / B CHF 14'500

Place de jeux – Tables et bancs

441.331.01 – Place de jeux

Augmentation de charges. Conformément au préavis, l'amortissement des tables et bancs a débuté dans cet exercice. Changement de compte, prévu sous 442.331.04 au budget.

→ C CHF 4'100 / B CHF 0

Ordures + déchets communaux

450.315.04 – Entretien du matériel et des machines

Augmentation de charges. Un molok a dû être changé de place à PLG.

→ C CHF 11'585.65 / B CHF 5'000

Déchèterie intercommunale

450.314.01 – Entretien de la déchèterie

Augmentation de charges. Travaux prévus sur le bâtiment de la déchèterie. Augmentation de budget accordée par validation du préavis 30/2024.

Malheureusement ledit bâtiment, après avoir effectué des mesures au laser, montre un problème de stabilité et les travaux n'ont pas pu être réalisés. Une partie du financement accordé a été utilisée pour remettre en état la place « déchets verts » qui en avait besoin.

→ C CHF 16'218.40 / B CHF 3'000

Réseau d'égouts et épuration

460.318.05 – Honoraires et prestations de service

Augmentation de charges. Le contrôle du réseau de SUG pour le séparatif engendre plus de coûts que prévu.

→ C CHF 12'738.00 / B CHF 5'000

460.434.02 – Taxes annuelles d'évacuation et d'épuration

Diminution de revenus. Il y a un lien direct entre la consommation d'eau et les revenus liés à cette taxe. Une diminution de la consommation peut être observée sous 810.435.01.

→ C CHF 173'155.65 / B CHF 200'000

460.481.01 – Prélèvement sur fonds « Epuration »

Diminution de revenus. Eu égard à un exercice équilibré, l'utilisation du fonds « Epuration » n'a pas été sollicitée.

→ C CHF 0.00 / B CHF 120'000

Instruction publique et cultes

521.352.01 – Participation à l'ASIRE

Diminution de charges. Si nous pouvons constater une très bonne maîtrise des charges de l'ASIRE, nous constatons également une augmentation de population ayant pour effet une diminution des coûts par habitant. La commune d'Echallens a contribué de manière importante aux coûts de l'ASIRE en 2024 via les nouveaux habitants installés au quartier Osiris.

→ C CHF 1'066'996.85 / B CHF 1'280'750

521.452.01 – Remboursement ASIRE sur quotes-parts annuelles

Augmentation de revenus. Suite au passage à MCH2 en 2025, le Codir de l'ASIRE a décidé de dissoudre deux fonds de réserves latents pour un montant total de CHF 532'596.24. Ajouté au résultat opérationnel 2024 de CHF 2'296'097.86, il revient donc aux Communes CHF 91.50 par habitant.

→ C CHF 111'841.30 / B CHF 10'000

Police**Protection civile****660.451.01 – Participation et remboursement du canton**

Augmentation de revenus. Le prélèvement sur le fonds PC n'est plus autorisé et pour la dernière année, les frais découlant de nos abris ont été remboursés plutôt que prélevés sur le fonds 660.451.08.

→ C CHF 8'147.40 / B CHF 0

Sécurité sociale**Prévoyance sociale****720.352.02 – Participation accueil de jour des enfants EFAJE**

Augmentation de charges. L'EFAJE préconisait un montant budgétaire de CHF 569'742. De manière empirique, il ressort que ses budgets sont surévalués. La Municipalité a décidé de porter un montant mieux adapté à son expérience. En clôture des comptes, il ressort que le montant porté au budget ne couvre pas l'entier des coûts.

→ C CHF 423'856.00 / B CHF 400'000

Services industriels**Service des eaux****810.381.03 – Attribution au fonds adduction d'eau**

Augmentation de charges. Attribution des taxes (810.434.01) au fonds adduction d'eau.

→ C CHF 13'518.80 / B CHF 5'000

810.434.01 – Taxes uniques de raccordement

Augmentation de revenus. Taxes uniques de raccordement liées aux nouvelles constructions.

→ C CHF 13'518.80 / B CHF 5'000

810.435.01 – Vente de l'eau

Diminution de revenus. Résultat en deçà de notre planification.

➔ C CHF 173'399.90 / B CHF 230'000

2. Bilan

10 – Disponibilités

Solde au 01.01.2024 : CHF 1'179'022.19

Solde au 31.12.2024 : CHF 947'941.62

➔ Diminution des disponibilités de CHF 231'080.57

Nous pouvons constater une diminution de nos disponibilités et nous devons être attentifs au fait que la couverture des fonds doit être « garantie » à hauteur d'environ 60% au travers des postes 10 à 13.

22 – Dettes à moyen et long terme

Solde au 01.01.2024 : CHF 7'349'424.80

Solde au 31.12.2024 : CHF 6'987'491.40

➔ Diminution de la dette de CHF 361'933.40

25 – Passifs transitoires

Solde au 01.01.2024 : CHF 933'716.62

Solde au 31.12.2024 : CHF 600'739.37

➔ Diminution de CHF 332'977.25.

3. Résultat final de l'exercice 2024

Comme à son habitude, la Municipalité a toujours été très attentive à la maîtrise de ses charges.

Grâce à ce cash-flow, nous pouvons jouir d'une autonomie financière assez intéressante et ainsi éviter au maximum de recourir à l'emprunt.

3.1 Résultat avant amortissements extraordinaires / attribution au fonds de réserve

	Comptes 2024 Charges	Comptes 2024 Revenus	Budget 2024 Charges	Budget 2024 Revenus
Charges totales	7'970'389.22		8'990'600.31	
Revenus totaux		8'273'507.09		9'077'107.93
Excédents		303'117.87		86'507.62

Pour cet exercice sous revue, il n'a été procédé à aucun amortissement extraordinaire, ni attribution à des fonds de réserve.

4. Synthèse finale

Avec un budget 2024 prévoyant un excédent de revenus de CHF 86'507.62, l'exercice sous revue boucle finalement avec un excédent de revenus de CHF 303'117.87.

Nous sommes satisfaits du résultat obtenu, cependant la gestion permanente des deniers publics est une priorité pour la Municipalité. Cette dernière reste préoccupée, comme chaque année, par la volatilité de certains facteurs sur nos finances communales. Ce résultat démontre le peu de levier dont la Municipalité dispose pour influencer ses résultats financiers. Si cette année le résultat est positif dans notre exercice, nous pourrions nous retrouver dans une toute autre situation ces prochaines années.

Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil Communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

Grâce à nos efforts, la diminution de l'endettement net se poursuit pour s'établir au montant de CHF 3'017'377.

Nous tenons ici à remercier le Conseil communal de Montilliez pour sa confiance témoignée tout au long de l'année envers la Municipalité.

5. Conclusion

Fort de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

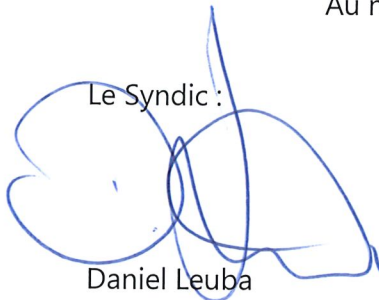
LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ :

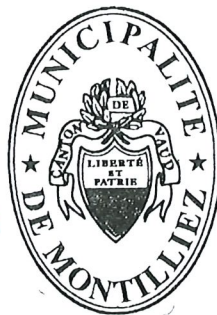
- vu le préavis municipal no 43/2025 du 12 mai 2025,
- ouï le rapport de la Commission de gestion / finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'accepter les comptes 2024 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission de gestion-finances pour l'année 2024.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Daniel Leuba



La Secrétaire :

Catherine Reinhard

Annexes :
- comptes communaux 2024
- bilan 2024
- tableau des dépenses d'investissement
- marge d'autofinancement

Délégué municipal : Daniel Leuba